

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

L'AMAP est un partenariat contractualisé entre producteur et consommateur.

C'est une alternative économique basée sur la confiance qui garantit au producteur la rémunération de son travail et l'assurance d'écouler sa production.

Le consommateur (amapien) achète la production à l'avance. Le producteur s'engage à la partager et la distribuer sous forme de panier hebdomadaire.

Grâce à cet engagement solidaire, la ferme maraîchère les Olivades est toujours en activité.

Où et comment ça fonctionne ?

La distribution de l'AMAP des Olivades se passe sur la ferme. Chaque semaine, vous venez remplir votre panier. Vous êtes accueilli par le bénévole à la permanence, qui coche votre passage. (Rôle que chaque « amapien » assure 1 fois par trimestre)

La composition de la « part de récolte » ou « panier » est inscrite sur le tableau. Vous prenez votre part dans les caisses où les produits sont partagés et comptés.

Une infolettre donne régulièrement des nouvelles du jardin et de l'AMAP.

On vous propose des recettes ou des conseils pour les produits nouveaux ou peu connus.

Qu'y a-t-il dans un panier ?

Sur le contrat vous avez la liste des produits cultivés sous la serre et en plein champ. Les productions sont saisonnières, basiques et diversifiées.

Chaque produit est distribué du début à la fin de sa production.

Pour la quantité, le panier est calculé pour convenir à 2 adultes avec 2 enfants.

Si je suis seul ?

Vous pouvez partager avec quelqu'un pour prendre la moitié du panier chaque semaine ou un panier entier 1 semaine sur 2.

Si je ne peux pas venir prendre mon panier ?

Si vous avez un empêchement ou un retard pour venir chercher votre panier, pensez à prévenir ou téléphoner avant ou pendant la distribution afin de ne pas perdre votre panier. Un ami, un parent ou un voisin peut aussi venir le chercher à votre place.

Y a-t-il des contraintes ?

- Le financement à l'avance des productions.
- Venir chercher son panier au jour et heures fixées.
- Le partage des risques dus aux aléas des cultures et du climat. Mais, sauf catastrophe, les productions sont très diversifiées et l'abondance des unes compense l'éventuelle pénurie d'une autre.

Quand vous prenez votre « part » vous vous servez équitablement et sans choisir.

Quels sont les avantages ?

- En AMAP la production est locale, fraîche, biologique, de saison et les produits sont à forte valeur vitaminique et nutritive.

- Les produits sont cueillis le jour de la distribution.
- Peu d'emballage, et récupération.
- Pas de calibrage, pas de gaspillage, car tout est distribué.

La visite de la ferme

Il est important que vous participiez à cette « **journée porte ouverte** » organisée en début de saison pour faire connaissance avec la ferme, visiter le jardin et échanger toutes les informations nécessaires avant de vous engager à l'AMAP. Comme il est important que vous participiez aux ateliers au jardin. En période de grosse production, il s'agit de désherbage, du ramassage de pommes de terre, de fraises etc...

Ces « ateliers » sont ponctuels, pédagogiques et nécessaires à la bonne marche de l'AMAP.

Combien cela coûte-t-il ?

Le prix du panier est celui qui permet au paysan de vivre de son travail et de maintenir la ferme. Il est déterminé par l'addition des coûts de productions, des salaires des charges et de la rémunération du producteur divisée par le nombre de parts ou panier hebdomadaire nécessaires. C'est un prix comptable fixé à l'année sans variation dans la saison.

Prix du panier hebdomadaire

année 2023/2024: 30 €

Panier quinzaine : 32€

Le contrat d'engagement

Il définit les engagements du producteur et du consommateur pour une durée d'un an, ou durée calculée en entrant, en cours de saison. Le montant du contrat c'est le prix du panier X par le nombre de semaines.

Modalités de paiement :

Le montant total est payable à l'avance, à l'inscription en début de saison, selon les modalités au choix : semestre, trimestre, bimestre ou la mensualité par chèques ou virements bancaires.

Rôle du coordinateur dans l'AMAP

Dans l'AMAP il n'y a pas d'intermédiaire. Les consomm'acteurs bénévoles et volontaires forment un « **comité de pilotage** » qui assure la coordination et le bon fonctionnement de la distribution. Présent à la distribution, avec le producteur, il a un rôle de supervision, d'accueil, d'information. Avant chaque saison, il organise le renouvellement des abonnements. Avec le producteur il prend les nouvelles inscriptions. Il prépare la liste des membres et la feuille mensuelle d'émargement. Chaque amapien coordinateur ainsi que le producteur doivent avoir le souci permanent de sensibiliser et faire la promotion de l'AMAP.

Comment m'inscrire à l'AMAP ?

Il faut venir aux Olivades, les jours de distribution, **lundi ou jeudi de 17h à 19h** pour avoir toutes les informations,

Rencontrer le producteur et les coordinateurs et observer le déroulement pratique de l'AMAP. Tant que le quota de paniers nécessaires à la bonne santé économique de la ferme n'est pas atteint, vous pouvez commander un panier « découverte » avant de vous engager dans l'AMAP.

L'essaimage, le suivi des AMAP

Grâce à leur expérience du concept, dès 2001 Daniel et Denise Vuillon accompagnent des projets de création au sein de CREAMAP France (Centre de Ressources pour l'Essaimage des AMAP en France) en parrainant le nouveau producteur. Les bases de fonctionnement sont consignées dans la Charte éthique des AMAP :

Le livre :

L'histoire de la première AMAP

« Soutenir les paysans pour se nourrir durablement »

Ed. L'Harmattan

Denise Vuillon a écrit l'histoire, le développement, l'essaimage du concept et les témoignages des acteurs de toute la France. Vous y trouverez dans ce livre, tous les outils pour créer une AMAP.

denisevuillon@gmail.com
06 85 66 92 43



Association (producteur/
consommateurs) pour le **M**aintien
d'une **A**griculture **P**aysanne

172 Allée de la Girane, 83190 Ollioules

En 2001, Daniel et Denise Vuillon producteurs maraîchers à Ollioules (Var), créent la 1^{ère} AMAP de France avec un groupe de consommateurs d'Aubagne (13) et un groupe aux Olivades.

La ferme maraîchère « Les Olivades » est proche de Toulon sur les communes varoises d'Ollioules et la Seyne/Mer. Les pratiques culturelles sont biologiques, sur une belle terre naturellement propice au maraîchage.

Contact : amap@olivades.com

Le site : <https://olivades.com/>